

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTCALM**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2017

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 14 août 2017, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin
Danielle Woolley

Pierre Bertrand
Huguette Drouin
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Lucie Côté, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, était également présente.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

17-08-119

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 août 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2017**

17-08-120

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 10 juillet 2017.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5. **COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, souligne l'article paru dans le journal l'Information du Nord, édition du 27 juillet 2017, à l'effet que suite à une consultation par l'Information du Nord des procès-verbaux de la MRC des Laurentides, il a été noté que Steven Larose, maire de Montcalm, était le seul maire à n'avoir manqué aucune séance du conseil des maires de la MRC depuis le 27 novembre 2013. Monsieur Courte félicite grandement Monsieur Larose et ajoute que, de plus, ce dernier préside plusieurs comités régionaux.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, informe qu'elle a apporté son soutien au tournage du vidéo « Trésors culturels » par la coordination des heures, des figurants et des lieux. Elle ajoute qu'elle travaille sur la rédaction des textes à paraître sur les coroplastes qui seront installés sur le corridor aérobique lors de l'inauguration les 15 et 16 septembre prochains.

6 ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ

17-08-121

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois de juillet 2017, pour la somme de 1, 931.21 \$

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 4761 à 4785 :

17-08-122

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	PAIEMENTS EN LIGNE		
	BELL CANADA	135.01	SERVICE TÉLÉCOPIEUR
	BELL MOBILITÉ	38.13	SERVICE TÉLÉAVERTISSEURS
	BELL MOBILITÉ	161.97	SERVICES CELLULAIRES
	HYDRO-QUÉBEC	287.57	ELECTRICITÉ BUREAU
	HYDRO-QUÉBEC	296.79	ÉLECTRICITÉ CASERNE/BIBLIOTHÈQUE
	HYDRO-QUÉBEC	171.41	ÉLECTRICITÉ RUE PRINCIPALE
	HYDRO-QUÉBEC	467.56	ÉCLAIRAGE DES RUES
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	5 025.67	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 233.86	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	1 877.26	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	11 068.68	DÉPÔTS DIRECTS
	TOTAL PAYÉ EN JUILLET 2017	21 763.91	
4761	LABORATOIRE BIO-SERVICES INC.	658.22	ANALYSES D'EAU HSJB ET CC
4762	ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUN. DU QUÉ.	332.28	FORMATION: LA COMPTABILITÉ MUNICIPALE
4763	PARENT-LABELLE, ARCHITECTES	9 198.00	SERVICES DOSSIER GARAGE MUNICIPAL
4764	MATERIAUX R. MCLAUGHLIN INC.	311.51	PEINTURE ET ACCESSOIRES
4765	GUYLAIN CHARLEBOIS	150.00	SERVICE ANAYSE D'EAU POTABLE
4766	MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	725.48	PUBLICATION AVIS APPEL D'OFFRES
4767	CENTRE D'HYGIÈNE	200.94	PRODUITS MÉNAGERS
4768	MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF	3 472.60	RÉPARTITION SERVICES TECHNICIENNE EN LOISIRS
4769	MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ARUNDEL	8 006.45	RÉPARTITION SERVICE INCENDIE
4770	VILLE DE BARKMERE	3 345.08	RÉPARTITION SERVICE INCENDIE
4771	RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES	22 828.49	QUOTE-PART DERNIER VERSEMENT
4772	JOYAL GROUPE EXPERT CONSEIL INC.	6 704.19	COMPOSTEURS
4773	CORPORATE EXPRESS	410.56	FOURNITURES DE BUREAU
4774	RÉPARATION JEAN-PIERRE MAILLÉ	111.22	COURROIE POUR LE TRACTEUR
4775	MRC DES LAURENTIDES	30.00	FRAIS CONSTATS
4776	CROIX-ROUGE CANADIENNE	160.00	CONTRIBUTION ANNUELLE
4777	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	1 782.11	NIVELAGE
4778	LES ENTREPRISES BOURGET INC.	1 488.70	ABAT-POUSSIÈRE
4779	PLOMBERIE DES MONTAGNES DU NORD	244.32	SERVICES - RUE PRINCIPALE
4780	STANNY HUARD	155.00	ESSENCE CAMION VOIRIE
4781	MICHAEL DOYLE	221.59	FRAIS DE DEPLACEMENT: 31.95 \$
			MATÉRIEL FAMILI-FÊTE: 103.41 \$, ADMQ: 86.23 \$

4782	YVES POIRIER (SCORPION)	100.00	ANIMATION - FAMILI-FÊTE
4783	MICHEL FOURNIER	1 182.90	DÉPENSES FAMILI-FÊTE
4784	PIERRETTE BROSSEAU	182.40	DÉPENSES FAMILI-FÊTE
4785	MARC MARIER	190.00	SERVICE DE GARDIEN D'ENCLOS
	TOTAL À PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT	62 192.04	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUILLET 2017

17-08-123

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de juillet 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.4 RAPPORT BUDGÉTAIRE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 JUILLET 2017 ET TRANSFERTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES

17-08-124

Suite au dépôt du rapport budgétaire du 1er janvier au 31 juillet 2017, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu d'autoriser les transferts de crédits budgétaires suivants :

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE :

- 3 000 \$ provenant du poste budgétaire 02-130-00-522 « Entretien bâtisse » au poste 02-130-01-141 « Rémunération employés temporaires »;

- 500 \$ provenant du poste budgétaire 02-130-00-321 « Frais de poste » au poste 02-130-00-454 « Formation, colloque »;

PROTECTION CONTRE L'INCENDIIE :

- 140 \$ provenant du poste budgétaire 02-220-00-522 « Entretien, réparation caserne » au poste 02-220-00-494 « Cotisations, abonnement »;

- 5 000 \$ provenant du poste budgétaire 02-220-00-959 « Quote-part régie incendie » au poste 02-220-00-952 « Quote-part répartition dépenses »;

CIRCULATION :

- 500 \$ provenant du poste budgétaire 02-320-00-640 « Outils, accessoires » au poste 02-355-640 « Plaques de rue, etc. »;

ENLÈVEMENT ET DESTRUCTION DES ORDURES :

- 3 950 \$ provenant du poste budgétaire 02-451-12-951 « Quote-part collecte des ordures » au poste 02-451-10-951 « Quote-part RDD, Ecocentre ».

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 322-2017 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR AUTORISER DES DÉPENSES

17-08-125

Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 322-2017 a été présenté par le Maire Steven Larose à la séance du conseil ordinaire du 10 juillet 2017 et des copies dudit projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 322-2017 sur la délégation de pouvoir au directeur général / secrétaire-trésorier pour autoriser des dépenses.

Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.6 RENOUELEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES TROIS VALLÉES

17-08-126

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm détient une marge de crédit de 150 000\$ à la Caisse Populaire Desjardins des Trois Vallées;

CONSIDÉRANT QUE ladite marge de crédit demeure nécessaire afin de couvrir les dépenses relativement aux différents travaux assumées par la municipalité de Montcalm dans l'attente des remboursements de différentes subventions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de la marge de crédit de 150 000\$ à la Caisse Populaire Desjardins des Trois Vallées et d'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents à ladite demande en cas de besoin.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.7 RAPPORT FINANCIER : AFFECTATION DU SURPLUS

17-08-127

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2016 ont été déposés au conseil lors de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2017;

CONSIDÉRANT QU'une correction doit être apportée audit rapport financier afin de respecter l'affectation de l'excédent telle qu'établie au budget de l'exercice financier 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité de corriger le rapport financier 2016 à la page S23-1, lignes 9 et 11 en remplaçant le montant de 197 546 par le montant de 75 143 et aux lignes 12, 21 et 26 en remplaçant le montant de 150 307 par le montant de 272 710.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.8 **CHANGEMENT D'ADRESSES POSTALES POUR LE SECTEUR DU LAC VERDURE**

17-08-128

CONSIDÉRANT QUE près d'une cinquantaine de nos citoyens sont desservis par une installation postale de Sainte-Agathe-des-Monts et que ces résidents permanents se retrouvent avec une adresse postale différente de leur adresse civique municipale;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications auprès de Postes Canada, il est possible de reconnaître la Municipalité de Montcalm au lieu de Sainte-Agathe-des-Monts dans l'adresse postale de nos résidents permanents ;

CONSIDÉRANT QUE cette opération ne changera en rien leur code postal et leur service de livraison;

CONSIDÉRANT QUE dans un processus de correction d'adresses, nos résidents bénéficient d'un service de changement d'adresse gratuit pour une période de douze mois;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada fournit le fichier de correspondance à quelques grands usagers postaux (SAAQ, RAMQ, Bell, Bell 911, Hydro-Québec);

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à faire les représentations requises auprès de Postes Canada afin de régulariser la situation et reconnaître la Municipalité de Montcalm dans l'adresse des résidents concernés et de signer tous les documents afférents.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.9 **AUTORISATION DE PROCÉDER À LA VENTE DE LA CAMIONNETTE DE LA VOIRIE AU PLUS HAUT SOUMISSIONNAIRE CONFORME**

17-08-129

Monsieur le Conseiller Denis Courte fait part de son intérêt eu égard au présent sujet et s'abstient de participer aux délibérations.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres par voie d'invitations écrites pour l'acquisition d'une nouvelle camionnette au courant du mois de mars 2017 pour remplacer sa camionnette vétuste;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'achat d'une nouvelle camionnette et en a pris possession le 22 juin 2017, n'ayant plus d'utilité pour l'ancienne camionnette;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d'offres pour la vente de sa camionnette vétuste;

CONSIDÉRANT QUE le plus haut soumissionnaire conforme est M. Denis Courte pour le montant de 2 599 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente de la camionnette GMC Sierra 2006 # de série 1GTEC14X46Z277197 à monsieur Denis Courte pour la somme de 2 599 \$ et

d'autoriser le directeur général Michael Doyle ou la directrice générale adjointe Lucie Côté à signer les documents afférents et à représenter la Municipalité auprès de la SAAQ.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.10 **AUTORISATION DE PROCÉDER À LA VENTE DE LA CUISINIÈRE AU PLUS HAUT SOUMISSIONNAIRE CONFORME**

17-08-130

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a acheté une nouvelle cuisinière au centre communautaire afin de mieux répondre aux besoins du comité des dîners communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a plus d'utilité pour l'ancienne cuisinière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d'offres pour la vente de l'ancienne cuisinière;

CONSIDÉRANT QUE le plus haut soumissionnaire conforme est Mme Sandra McAleer pour le montant de 75 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente de l'ancienne cuisinière à madame Sandra McAleer pour la somme de 75 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

7.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 298-1-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 298-2013 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION (RÈGLEMENT RM 399)**

17-08-131

Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 298-1-2017 a été présenté par le Maire Steven Larose à la séance ordinaire du conseil du 10 juillet 2017 et des copies dudit projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 298-1-2017 modifiant le règlement no 298-2013 relatif au stationnement et à la circulation (règlement RM 399).

Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.2 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 321-2-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 321-1-2017 CONCERNANT LA CONSTRUCTION DES RUES ET LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA VERBALISATION DES RUES**

Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement.

17-08-132

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 321-2-2017 a été présenté par le Maire Steven Larose à la séance du conseil ordinaire du 10 juillet et des copies dudit projet de règlement ont été mises à la disposition du public.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 321-2-2017 modifiant le règlement numéro 321-1-2017 concernant la construction des rues et les dispositions relatives à la verbalisation des rues.

Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.3 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 193-1-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 193-2002 RELATIVEMENT À L'USAGE RÉSIDENCE DE TOURISME**

17-08-133

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm est régie par le *Code municipal* et soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Montcalm a adopté le règlement de zonage portant le numéro 193-2002 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge opportun de modifier le règlement de zonage numéro 193-2002 afin de régir un nouvel usage relativement à la résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QU'Un avis de motion a été régulièrement donnée à la séance du conseil du 8 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE deux séances publiques ont été tenues le 3 juillet 2017 et le 27 juillet 2017 afin d'informer les citoyens sur les modifications au règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité :

- d'adopter le second projet de règlement numéro 193-1-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 193-2002 relativement à l'usage Résidence de tourisme.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.4 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE EU ÉGARD À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU 12, CHEMIN DU LAC-EARL QUANT À LA MARGE LATÉRALE – DATE DE LA TENUE DE LA SÉANCE PENDANT LAQUELLE LE CONSEIL STATUERA SUR CETTE DEMANDE**

17-08-134

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure eu égard à l'agrandissement du bâtiment principal au 12 Chemin du Lac-Earl quant à la marge latérale a été déposée à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande consiste à faire reconnaître une dérogation mineure au règlement de zonage no 193-2002 quant à l'article 6.2.2 : Marges de recul latérales et arrières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité que le conseil statuera sur ladite demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 11 septembre 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.5 **PROJET DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR EU ÉGARD AU 445 CHEMIN DU LAC-EARL EST**

17-08-135

CONSIDÉRANT QU'une demande pour un projet de modification du revêtement extérieur du bâtiment principal sis au 445, route du Lac-Earl Est a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères généraux du règlement numéro 251-2008 intitulé «Plan d'implantation et d'intégration architecturale» ont été analysés dans leur ensemble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité que le conseil approuve le projet de modification du revêtement extérieur du bâtiment principal sis au 445, route du Lac-Earl Est, sur le lot 26-35, rang E, conditionnellement à la conformité aux règlements d'urbanisme en vigueur.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.6 **PROJET D'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE EU ÉGARD AU 76 RUE PRINCIPALE**

17-08-136

CONSIDÉRANT QU'une demande pour un projet d'installation d'une enseigne au 76 rue Principale a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères généraux du règlement numéro 251-2008 intitulé «Plan d'implantation et d'intégration architecturale» ont été analysés dans leur ensemble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité que le conseil approuve le projet d'installation d'une enseigne au 76 rue Principale, sur le lot 11-7, rang 02.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

17-08-137

7.7 PROJET DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR EU ÉGARD AU 95 RUE ROGER

CONSIDÉRANT QU'une demande pour un projet de modification du revêtement extérieur du bâtiment principal sis au 95, rue Roger a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères généraux du règlement numéro 251-2008 intitulé «Plan d'implantation et d'intégration architecturale» ont été analysés dans leur ensemble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité que le conseil approuve le projet de modification du revêtement extérieur du bâtiment principal sis au 95, rue Roger, lot 7-P, rang 02.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

17-08-138

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 202-2003 ET SES AMENDEMENTS

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 et ses amendements, au courant du mois de mai 2017 pour la somme de 741.11 \$, du mois de juin 2017 pour la somme de 2 184.63 \$ et du mois de juillet 2017, pour la somme de 2 026.43 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

17-08-139

8.2 OCTROI DE CONTRAT POUR TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES 2017 SUR CERTAINS TRONÇONS DE CHEMINS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2014-2018) ET TRAVAUX IMPREVISIBLES

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), la municipalité de Montcalm a lancé un appel d'offres afin de réaliser des travaux d'infrastructures sur certains tronçons de chemins dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres public relatif auxdits travaux, 2 soumissions ont été reçues dans les délais impartis;

CONSIDÉRANT QUE les montants des soumissions sont les suivants (taxes incluses) :

1. Cusson-Morin Construction..... 296 668.75\$
2. Gilbert P. Miller & Fils Inc. 113 361.49\$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire, Gilbert P. Miller & Fils Inc., répond aux exigences sur la conformité et les conditions d'accomplissement du contrat concerné;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité :

- d'octroyer le contrat pour les travaux d'infrastructures pour 2017 sur certains tronçons de chemins dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) à Gilbert P. Miller & Fils Inc. ayant son siège social au 90, chemin du Village, Arundel (Québec), au montant de 113 361.49 \$ taxes incluses;

- d'autoriser les dépenses relatives à des frais imprévisibles, nécessaires au bon déroulement des travaux en référence au montant prévu dans la programmation des travaux telle qu'autorisée par la résolution no 16-12-211, dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018), sans toutefois dépasser le montant éligible et budgété prévu à ces fins.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S/O

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

10.1 RAPPORT DE LA FAMILI-FÊTE 2017

Le rapport des dépenses de la Famili-fête est déposé au conseil.

10.2 CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE PROJET ENTRE-AÎNÉS

17-08-140

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une aide financière de 25,000 \$ offerte par le ministère Emploi et Développement Social Canada pour le programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE l'apport de nombreux bénévoles est primordial dans notre milieu afin d'assurer la viabilité et la dynamique du milieu, tels que la bibliothèque, les loisirs et la culture;

CONSIDÉRANT QU'en participant à un tel projet collectif, les aînés de Montcalm brisent leur isolement et partagent leurs expériences et compétences;

CONSIDÉRANT QUE le prix budgétaire pour la réalisation du projet est de 32 140.50 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Montcalm autorise une somme supplémentaire de 7 500 \$ ajoutée à l'aide financière de 25 000 \$ octroyée par le ministère Emploi et Développement Social Canada afin de bonifier le projet dans le cadre du programme Nouveaux Horizons.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

11.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS CONCERNANT LE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES LAURENTIDES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE DE 2016

17-08-141

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides est entré en vigueur le 5 février 2006 par la résolution numéro 2006.01.3666 après avoir reçu l'attestation de conformité du ministère de la Sécurité publique le 12 décembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE l'autorité régionale doit, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, remettre un rapport d'activités;

CONSIDÉRANT QUE l'autorité locale, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la municipalité de Montcalm accepte le contenu du rapport annuel d'activités ayant été adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides par la résolution 2017.06.7219 et devant être déposé dans le cadre du schéma de couverture de risques et que ce document soit transmis au ministère de la Sécurité publique comme rapport d'activités 2016.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11.2 **ACQUISITION DE HSBC DU CAMION-CITERNE (CRÉDIT-BAIL)**

17-08-142

CONSIDÉRANT QUE la Régie Incendie Nord Ouest Laurentides est prête à procéder à l'achat des véhicules incendies appartenant à la Municipalité de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE la Régie Incendie Nord Ouest Laurentides a effectué le paiement pour l'achat des véhicules incendies et s'apprête à effectuer le transfert de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le camion citerne est actuellement financé avec un crédit-bail par la banque HSBC Canada avec option d'achat et qu'un montant de 70 539.65 \$ demeure à payer en date du 5 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le crédit-bail doit être remboursé afin de procéder au transfert de propriété;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité

- de procéder à l'acquisition du camion citerne appartenant à la banque HSBC Canada au montant de 70 539.65 \$, mettant ainsi fin au crédit-bail;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents afférents au transfert de titre de propriété;
- d'autoriser le paiement de la somme de 70 539.65 \$ à ladite banque ainsi que le paiement de tous autres frais pertinents à cette transaction.

- adoptée à l'unanimité des conseillers

11.3 **ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SERVICE RELATIVE À DES PRÊTS D'ÉQUIPEMENTS LORS DE MESURES D'URGENCE**

17-08-143

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm désire de doter d'une entente de service eu égard à des prêts d'équipements lors de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-des-Seize-Îles accepte de permettre à la municipalité de Montcalm d'utiliser la chaloupe et son équipement lorsqu'une situation de mesures d'urgence survient;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité

- de conclure une entente de service relative à des prêts d'équipements lors de mesures d'urgence entre la municipalité de Montcalm et la municipalité de Lac-des-Seize-Îles;
- d'autoriser le maire Steven Larose et le directeur général et secrétaire-trésorier Michael Doyle à signer les documents afférents.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

12. **VARIA**

S/O

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité de clore la séance du 14 août 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Lucie Côté, directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

17-08-144